

**COMPRENDRE**



# LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TIERS-LIEUX SUR LES TERRITOIRES RECHERCHE ÉVALUATIVE SUR LES ENJEUX, IMPACTS ET DILEMMES DES FABRIQUES DE TERRITOIRE

Synthèse



### A propos de l'évaluation

Cette évaluation, réalisée par l'Agence Phare, a été commanditée par l'Agence nationale de la cohésion et des territoires (ANCT), en collaboration avec le Puca (Plan Urbanisme Construction Architecture), service interministériel rattaché au ministère de l'Ecologie, dédié à soutenir la production de connaissance sur les enjeux de développement urbain.

### A propos de l'Agence Phare

Agence d'étude, d'évaluation, de recherche et de conseil fondée en 2014, elle réalise une grande diversité de travaux pour des ministères, des agences nationales, des fondations et des associations.

Notre objectif global est de contribuer à des politiques publiques plus pertinentes, plus efficaces et plus justes, car fondées sur une connaissance fine des besoins et des attentes des acteurs de terrain et des citoyens ; et particulièrement les moins audibles dans l'espace public.

Cette recherche évaluative a été entièrement conçue et rédigée par les équipes de l'Agence Phare, en totale indépendance. Elle n'engage que son autrice et ses auteurs.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; contact : [info@anct.gouv.fr](mailto:info@anct.gouv.fr)

**Directeur de publication** : Stanislas Bourron (ANCT) ; **Suivi éditorial** : Alice Canabate (ANCT) ; **Auteurs** : Emmanuel Rivat, Paulin Barcat, Lou Titli, Paul Neybourger (Agence Phare) ; **Secrétariat de rédaction** : Muriel Thoin (ANCT)

**Contact presse** : [relations.presse@anct.gouv.fr](mailto:relations.presse@anct.gouv.fr)

### Contact Agence Phare

Emmanuel Rivat, Co-fondateur et directeur associé Agence Phare, Ph.D. [emmanuel@agencephare.com](mailto:emmanuel@agencephare.com)

**Photos de couverture** : Arnaud Bouissou (Terra)

**Dépôt légal** : Mars 2024    **ISBN** : 978-2-492484-63-6

# REMERCIEMENTS

## Au Comité scientifique

Nous souhaitons remercier très chaleureusement les six membres du comité scientifique de cette recherche évaluative, qui a joué un rôle important dans la mise en débat de la méthode et des principaux enseignements de ce travail. Ce comité s'est réuni à deux reprises en juillet 2022 et mars 2023. Il est composé de chercheur.es issu.es de différentes disciplines scientifiques :

- Isabelle Berrebi-Hoffmann, sociologue, Directrice de recherche en sociologie au LISE (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique), CNAM, Paris ;
- Antoine Burret, docteur en sociologie et en anthropologie ;
- Cécile Gauthier, docteure en géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, chargée de mission « Recherche » à l'Observatoire des Tiers-lieux, France Tiers-lieux ;
- Leila Kebir, professeure en tourisme et économie territoriale, Université de Lausanne ;
- Alexandre Monin, philosophe, enseignant-chercheur à l'ESC Clermont, Directeur du MSc « Strategy and Design for the Anthropocene » ;
- Frédéric Wallet, docteur en économie, ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

## Au Comité des tiers-lieux

Nous souhaitons également remercier très chaleureusement les 16 membres du comité des tiers-lieux, qui ont activement participé à la mise en débat des enseignements de ce rapport. Ce comité s'est réuni en juin 2022 et mars 2023. Il est composé de représentant.es de tiers-lieux, labélisés « Fabriques de territoire », ou de représentant.es de réseaux régionaux de tiers-lieux :

- Eric Bazinet, Station ESS ;
- Arnaud Bonnet, Réseau régional de tiers-lieux Bretagne ;
- Youcef Bouchala, Avenir 84 ;
- Marie Brasch, Alternative Plan ;
- Amélie Chapet, Réseau régional de tiers-lieux ;
- Louise Dary, Le WIP ;
- Nicolas Détrie, Yes We Camp ;
- Marie Floquet, Cité Fertile ;
- Stéphane Gonzales, La Fabrique des possibles ;
- Aline Guillaumin, CDC Pays de Néronde ;
- Thimothée Huck, Les Jardins de la Voie Romaine ;
- Nicolas Loubet, Oxamyne ;
- Franck Matthieu, Alternative Plan ;
- Alexia Noyon, La Chartreuse de Neuville ;
- Clayre Pitot, Bouillon Cube ;
- Isabelle Radke, Lab O1 ;
- Aymeric Seron, La Tisserie.



# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>LES CONTEXTES DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>6</b>
Le contexte de l'AMI Fabriques de territoire .....	6
Les objectifs de la recherche évaluative .....	7
La méthode au cœur du travail d'évaluation et de recherche .....	8
Une typologie des Fabriques.....	9
<b>UN EFFET DÉCISIF DE L'AMI SUR LA STRUCTURATION, LA SALARISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES TIERS-LIEUX....</b>	<b>10</b>
Une contribution au maillage des lieux à l'échelle des départements et des bassins de vie.....	10
Une consolidation et un renforcement de la multi-activité des Fabriques .....	10
Une plus grande ouverture des Fabriques sur les besoins des territoires .....	11
Une salarisation et une professionnalisation renforcées, mais fragiles.....	12
Un rôle de Fabrique de territoire plus qu'un rôle de Fabrique de tiers- lieux.....	13
<b>LES IMPACTS DES FABRIQUES SUR LES TERRITOIRES RURAUX ET PÉRIURBAINS.....</b>	<b>14</b>
Une contribution majeure des Fabriques sur l'accueil, la mise en lien et l'accompagnement de porteur.ses de projet.....	14
Une contribution importante sur l'accès à des services de proximité et à des services publics .....	15
Les Fabriques favorisent un lien social d'hyper proximité, mais l'ouverture aux habitant.es reste un défi.....	16
Une forte contribution aux objectifs de politiques publiques locales.....	16
<b>QUELS DEVENIRS POUR LES FABRIQUES DANS L'ACTION PUBLIQUE ?.....</b>	<b>18</b>
Une plus-value forte des Fabriques pour l'action publique, mais fragile, notamment dans les territoires ruraux .....	18
Les Fabriques : trois devenirs en construction.....	19
Un enjeu : préciser les objectifs des Fabriques de territoire.....	19



# PRÉAMBULE

Le nombre de tiers-lieux recensés en France est en plein essor. Si au début des années 2010, seuls quelques dizaines de tiers-lieux étaient recensés dans certains territoires, le rapport de la Mission Coworking en identifie plus de 1 800 sur le territoire national en 2018 ; depuis, le GIP France Tiers-lieux en a identifié plus de 2 500 en 2020 et environ 3 500 en 2023. Ce phénomène se traduit également en termes de rayonnement local. Les chiffres relatifs à la fréquentation des tiers-lieux témoignent de la montée en puissance de ce phénomène : en 2020, plus de 2 millions de personnes se sont rendues dans un tiers-lieu pour y réaliser des projets ou travailler.

Le terme de tiers-lieu recouvre pour autant des réalités très distinctes en termes d'activités, d'approches et de contextes locaux. Au-delà de leurs différences, les tiers-lieux auraient trois grandes vertus qui constituent autant de promesses pour le devenir de l'action publique. Ces espaces seraient d'abord neutres, conviviaux et ludiques, et surtout ouverts, car libres d'accès pour l'ensemble des citoyen.nes qui souhaitent faire des rencontres, bénéficier d'activités et contribuer à des projets. Les tiers-lieux se définiraient ainsi au travers des usages proposées par les contributeur.ices bénévoles ou professionnel.les. Les tiers-lieux seraient, enfin, porteurs de nouvelles cultures de solidarité et de coopération sur les territoires via l'ouverture, le partage et la mise en commun de ressources ou d'expertises gratuites utiles pour les acteurs des territoires (citoyen.nes, associations, entreprises, collectivités, etc.). Autrement dit, les tiers-lieux dessineraient les contours d'une ambition : construire l'action publique autour de davantage de proximité, d'engagement citoyen, d'innovations et d'impacts issus des territoires eux-mêmes.

Le programme Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens (NLNL) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui vise à favoriser le développement et le déploiement des tiers-lieux en France, leur professionnalisation, leur mise en réseau, et leur coopération dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les territoires périurbains et ruraux, a publié, en 2019, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Fabriques de territoire ». Ce dispositif a visé à soutenir 300 tiers-lieux en France, via trois principaux leviers d'action : un label du même nom, un financement variant de 50 000 € à 150 000 € sur trois ans, et un accompagnement opérationnel par l'association nationale France-Tiers-lieux. Premier appel à projet national de cette ampleur dédié au développement des tiers-lieux en France, l'AMI « Fabriques de territoire » préfigure donc, à bien des égards, la construction d'une politique publique de soutien au développement des tiers-lieux.

La présente évaluation, réalisée par l'Agence Phare entre septembre 2020 et décembre 2022 à partir d'une méthodologie qualitative et participative, porte sur les effets de l'AMI sur les Fabriques de territoire. Plusieurs questions guident ce travail : dans quelle mesure l'État parvient-il à soutenir la diversité des initiatives de l'écosystème des tiers-lieux et quels sont les effets de ce soutien sur leur développement ? À quelles conditions les tiers-lieux soutenus par l'État peuvent-ils avoir des impacts sur les territoires ? Dans quelle mesure les relations entre les tiers-lieux et l'action publique en sont-elles renforcées ? Le contenu et les conclusions de ce travail visent à nourrir le débat public sur l'utilité des tiers-lieux soutenus par l'Etat en France, et sur les différents leviers que l'Etat peut mobiliser pour soutenir leur déploiement et la montée en charge des activités des Fabriques dans les territoires ruraux et périurbains.



# LES CONTEXTES DE LA RECHERCHE ÉVALUATIVE

## LE CONTEXTE DE L'AMI « FABRIQUES DE TERRITOIRE »

En France, depuis le début des années 2000, au moment de la généralisation d'Internet et de la montée en puissance du mouvement collaboratif<sup>1</sup>, l'émergence de tiers-lieux s'est appuyée sur des initiatives très locales, d'abord dans le champ de la culture<sup>2</sup>, du numérique, du travail et, plus récemment, de l'alimentation durable. A partir de 2013, ces initiatives ont été reconnues et soutenues par collectivités territoriales pionnières, et à partir de 2018 plusieurs rapports, dont le travail de la mission Coworking<sup>3</sup>, ont mis en exergue le potentiel des tiers-lieux pour répondre aux nouvelles mutations du travail, aux potentialités de l'innovation numérique et aux enjeux de la transition écologique.

Dans le prolongement des travaux de la mission Coworking, l'Agence nationale du numérique, intégrée à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a lancé le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » en 2019. L'objectif de ce programme est de renforcer le maillage des tiers-lieux sur les territoires, et de leur donner les moyens de diversifier leurs revenus, en développant des services d'intérêt général, déclinés en fonction des besoins des territoires. Pour atteindre ces deux premiers objectifs, le programme soutient la professionnalisation des initiatives, la structuration de réseaux de tiers-lieux et de nouvelles formes de coopération entre acteurs publics et acteurs privés.

Dans ce contexte, le programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » s'est matérialisé par un Appel à manifestation d'intérêt (AMI), intitulé « Fabriques de territoire », qui avait pour objectif de soutenir le développement de 300 tiers-lieux à part équitable entre les territoires ruraux et les quartiers politique de la Ville (QPV). Cet AMI se déclinait en deux objectifs spécifiques. D'une part, il s'agissait de donner les moyens aux tiers-lieux de se structurer, de monter en charge dans le déploiement d'une offre de service sur les territoires pour améliorer leur impact auprès des populations concernées, et de pérenniser cette offre. D'autre part, les « Fabriques de territoire » devaient renforcer leur capacité à devenir des structures « ressources » pour accompagner l'émergence d'autres tiers-lieux dans les territoires ruraux et périurbains, moins dotés que les territoires urbains. Pour ce faire, les tiers-lieux sélectionnés ont bénéficié pendant trois ans du label « Fabriques de territoire », d'un financement de 150 000 à 300 000 euros, et d'un accompagnement visant à favoriser des rencontres et des échanges de pratiques, proposé par France Tiers-lieux.

Premier appel à projet national de cette ampleur dédié au développement des tiers-lieux en France, l'AMI « Fabriques de territoire » préfigure donc, à bien des égards, la construction d'une politique publique de soutien au développement des tiers-lieux<sup>4</sup>.

### Notes .....

<sup>1</sup> Scaillerez, A., & Tremblay, D. G., (2017). « Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux ». Territoire en mouvement, n°34, pp.1-17.

<sup>2</sup> Lextrait, F. (2001), Une nouvelle époque de l'action culturelle, 2001.

<sup>3</sup> Besson, R. (2018). Exploration des tiers-lieux comme vecteurs de transition écologique et solidaire. Rapport rédigé pour le Commissariat général au développement durable. Ministère de la Transition écologique et solidaire. Janvier 2018. Levy-Waitz P. (2018). Faire Ensemble pour Mieux Vivre Ensemble. Rapport de la Mission Coworking, Territoires, Travail et Numérique, 2018

<sup>4</sup> Voir notamment l'appel à projet Manufactures de Proximité en 2020 et l'appel à projet DEFFINOV en 2022.



## LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ÉVALUATIVE

Afin de nourrir sa réflexion stratégique sur les effets de cet AMI, l'ANCT, en collaboration étroite avec le PUCA, a missionné l'Agence Phare pour réaliser une recherche évaluative sur les effets de l'AMI.

Dans sa partie évaluative, ce travail interroge la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'AMI en étudiant ses effets sur le développement de Fabriques de territoire. L'évaluation cherche à comprendre si et comment les tiers-lieux sélectionnés répondent bien aux objectifs et aux attendus exprimés par l'Etat dans l'AMI vis-à-vis des tiers-lieux sélectionnés en tant que « Fabriques de territoire ». Cette évaluation vise, notamment à comprendre si, et comment, les Fabriques mobilisent bien des communautés locales pour répondre à des besoins de territoires, et dans quelle mesure ces communautés parviennent à expérimenter de nouvelles solutions au plus près des attentes des habitant.es. L'objectif de l'évaluation est également d'analyser si, comment, et à quelles conditions, les Fabriques ont des impacts auprès de leurs différentes parties prenantes.

Sur le volet de la recherche, ce travail propose d'abord de comprendre si les « Fabriques de territoire » sont une catégorie spécifique de tiers-lieux. Ce travail questionne aussi la manière dont l'action publique renforce et éventuellement transforme ces tiers-lieux sélectionnés. In fine, cette recherche évaluative vise à mieux appréhender les atouts et limites de la contribution de certains types de tiers-lieux, ici les « Fabriques de territoire », à la construction de l'action publique.

Cette recherche évaluative porte sur des tiers-lieux sélectionnés par l'Etat, disposant d'un label et de ressources conséquentes, et ses enseignements ne sont donc pas généralisables à l'ensemble des tiers-lieux en France. En revanche, **l'évaluation de l'AMI « Fabriques de territoire » est un objet privilégié pour étudier la nature et la structuration des liens entre tiers-lieux et action publique**. Ce travail donne notamment la possibilité de mieux appréhender la manière dont les tiers-lieux peuvent, dans une certaine mesure, répondre à des besoins de territoire et à des objectifs de politiques publiques locaux et nationaux.

## LA MÉTHODE AU CŒUR DU TRAVAIL D'ÉVALUATION ET DE RECHERCHE

La méthodologie proposée pour l'évaluation articule à la fois une approche qualitative longitudinale, un volet participatif et l'analyse de données produites par France Tiers-lieux.

Une première phase de cadrage a été consacrée à une analyse documentaire et à la conduite de 10 entretiens avec des représentant-es de l'ANCT et de France Tiers-lieux. Ont eu lieu ensuite deux phases d'enquête auprès de 10 Fabriques de territoire sur deux années complètes du programme, via la réalisation d'entretiens (n=60) et d'observations non-participantes (140 heures d'observation sur les dix territoires concernés par l'évaluation). Suivre l'évolution de dix Fabriques dans le temps a répondu concrètement à l'objectif de mieux appréhender in situ les communautés, les méthodes et les situations de lien social provoquées par les tiers-lieux sélectionnés par l'Etat.

### *Focus sur les 25 tiers-lieux impliqués dans la recherche*

La construction de l'échantillon des 10 Fabriques enquêtées et des 15 représentant-es du comité des tiers-lieux repose sur six critères de diversification :

- la vague de labélisation,



- la région d'appartenance,
- un équilibre territoires ruraux/QPV,
- le champ thématique au moment du lancement des structures,
- le statut de la structure porteuse (associatif, SCIC),
- la culture socio-politique de la communauté (ESS, éducation populaire).

La construction de cet échantillon a permis d'identifier une diversité suffisante de Fabriques (voir échantillon en annexe) pour construire un panorama des pratiques, des approches et des impacts de celles-ci.

Afin de renforcer la portée en généralité des analyses portées dans cette évaluation, nous nous sommes appuyés sur deux leviers complémentaires. L'analyse des données de France Tiers-lieux issues des études de 2020 et 2023<sup>5</sup> a permis mieux appréhender les caractéristiques des « Fabriques de territoire » vis-à-vis du reste des tiers-lieux en France ayant participé aux enquêtes de France Tiers-lieux. Nous nous sommes également appuyés sur la mobilisation et la participation d'un comité de 15 représentant.es de « Fabriques de territoire » ou de réseaux de tiers-lieux pour tester la validité de nos analyses et de nos enseignements.

Afin d'affiner cette méthodologie et préciser la contribution de ce travail aux débats scientifiques en cours, nous avons enfin mobilisé l'expertise d'un comité scientifique. Celui-ci a questionné et validé cette approche méthodologique, qui est plus amplement développée en annexe du rapport.

## UNE TYPOLOGIE DES FABRIQUES

Afin de mieux appréhender la pluralité des tiers-lieux soutenus par l'Etat grâce à l'AMI, nous avons élaboré, au cours de ce travail, une typologie des « Fabriques de territoire », en deux temps. Dans un premier temps, au croisement de nos premières observations de terrain, et des lectures des travaux de F. Wallet et L. Kebir<sup>6</sup> et de A. Landon<sup>7</sup>, nous avons constaté que les tiers-lieux ne sont pas seulement des « initiatives citoyennes » : ils sont surtout initiés et portés par des personnes, éventuellement des riveraines et des riverains, qui s'inscrivent toutes et tous dans des trajectoires militantes et professionnelles spécifiques. A partir de ce constat<sup>8</sup>, nous avons distingué trois types de communautés mobilisées au sein des Fabriques de territoire.

Premièrement, nous avons constaté que l'AMI a soutenu des initiatives militantes et des initiatives entrepreneuriales. Ces types de communautés ont déjà été étudiés : ils se situent tous deux dans le champ de l'économie collaborative, mais présentent toutefois des différences profondes<sup>9</sup>. D'une part, les initiatives militantes sont surtout animées par des collectifs engagés dans l'économie sociale et solidaire (ESS), l'éducation populaire, l'univers des cultures alternatives, qui préexistent le plus souvent à la réhabilitation de lieux. D'autre part, d'autres initiatives sont plus entrepreneuriales. Elles sont alors davantage initiées, par exemple, par des entrepreneur.es, des artisan.es, ou des agriculteur.ices, ou encore des dirigeant.es d'entreprise en reconversion. Ces initiatives entrepreneuriales considèrent davantage l'aménagement du lieu comme un levier de développement d'une communauté.

### Notes .....

<sup>5</sup> France Tiers-Lieux, Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre futur, 2021. France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, consulté en septembre 2023.

<sup>6</sup> Kebir, L., Wallet, F., Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage. 2020

<sup>7</sup> Landon, A. (2022), « Le tiers-lieux à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », Participations, n°33, 2022, pp.181-207.

<sup>8</sup> En fonction de deux variables : d'une part, les profils et valeurs de leurs fondatrices et fondateurs des Fabriques ; d'autre part, la préexistence ou non d'une communauté avant l'ouverture du lieu physique.

<sup>9</sup> Landon, A. (2022), Ibid. p.186.





Deuxièmement, nous avons constaté que l'Etat a soutenu des initiatives plus récentes, que nous proposons de qualifier de « parapubliques ». Ces initiatives sont davantage impulsées par des associations très institutionnalisées, des agent-es ou encore d'ancien·nes élus sur les territoires. Le choix d'un lieu physique par des communautés parapubliques est, davantage que dans les cas précédents, guidé par l'objectif de rationaliser une opportunité foncière ou l'aménagement d'équipements publics, en valorisant le lien avec les usager·ères du territoire.

Ces trois catégories de Fabriques sont à considérer avec précaution, car elles peuvent être poreuses. En effet, sur le terrain, nous constatons que certaines initiatives sont à la fois militantes et entrepreneuriales, militantes et parapubliques et, plus rarement, entrepreneuriales et parapubliques. Nous posons toutefois, dans cette recherche, l'hypothèse<sup>10</sup> que ces trois types d'initiatives, qu'elles soient davantage militantes, entrepreneuriales, ou parapubliques, peuvent développer des modes de gouvernance, des activités, des partenaires, des stratégies de changement d'échelle, et des logiques de professionnalisation très variables.

Afin d'ancrer l'analyse des trajectoires de ces Fabriques dans l'étude de leurs pratiques, nous avons enfin considéré que les Fabriques développent au moins trois grands types d'activités : des activités servicielles ayant des finalités liées au renforcement du lien et de la cohésion sociale, des activités productives économiques et/ou des activités de recherche (ayant une finalité de production et de diffusion de connaissance). L'évaluation permet de clarifier si, et comment, des activités sont menées de front et articulées entre elles.

Notes .....

<sup>10</sup> Ces trois catégories de Fabriques sont à considérer avec précaution, car elles peuvent être poreuses. En effet, sur le terrain, nous constatons que certaines initiatives sont à la fois militantes et entrepreneuriales, militantes et parapubliques, et plus rarement entrepreneuriales et parapubliques. Cette distinction heuristique présente néanmoins un caractère explicatif pertinent pour éclairer les stratégies des Fabriques dans le champ de l'action publique.



# UN EFFET DÉCISIF DE L'AMI SUR LA STRUCTURATION, SALARISATION ET PROFESSIONNALISATION DES TIERS-LIEUX

L'évaluation permet d'abord de démontrer que le soutien de l'AMI est pertinent pour renforcer le maillage, et l'ouverture des tiers-lieux labellisés vers la réponse à des besoins de territoires. Elle souligne toutefois que le renforcement des capacités d'action des « Fabriques de territoire » demeure inégal en raison de facteurs économiques, politiques, et territoriaux.

## UNE CONTRIBUTION AU MAILLAGE DES LIEUX À L'ÉCHELLE DES DÉPARTEMENTS ET DES BASSINS DE VIE

L'AMI Fabrique de territoire a sélectionné des initiatives dans la quasi-totalité des départements français. Ce faisant, l'AMI a contribué au maillage des tiers-lieux dans les quartiers populaires et dans les territoires ruraux, qui sont moins dotés en ressources économiques et partenariales que les métropoles. L'AMI a ainsi participé à un rééquilibrage géographique des initiatives.

L'AMI est parvenu à remplir cet objectif parce qu'il a contribué à pérenniser les initiatives existantes et favorisé le lancement de nouveaux tiers-lieux. Il a notamment joué un rôle important dans les petites communes situées sur des territoires ruraux. Les Fabriques ont alors agrégé des activités productives ou de services qui ne pourraient se pérenniser économiquement si elles étaient menées séparément.

Il convient de souligner que la plupart des initiatives sélectionnées opèrent à l'échelle de bassins de vie. Elles participent à réhabiliter, à aménager, et à faire vivre des lieux emblématiques sur les territoires, qui ont soit une valeur historique et esthétique importante, soit une valeur affective importante pour les populations (reprise et réhabilitation, par exemple, d'un bar au centre du village ayant fermé pour des raisons économiques). Elles participent donc bien à la revitalisation de territoires périphériques délaissés ou sinistrés.

## UNE CONSOLIDATION ET UN RENFORCEMENT DE LA MULTI-ACTIVITÉ DES FABRIQUES

Outre le fait d'avoir sélectionné des tiers-lieux situés dans une logique de grande proximité, l'AMI a soutenu des initiatives qui sont relativement représentatives des thématiques (numériques, culturelles ou agricoles) portées par les tiers-lieux en France<sup>11</sup>. A noter que si les thématiques de la solidarité ou encore de la transition énergétique et écologique (mobilité douce, réemploi, etc.) sont

Notes .....

<sup>11</sup> Au regard des données disponibles issues du rapport France Tiers-lieux, Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre futur, 2021.



peu mobilisées dans les Fabriques enquêtées dans cette étude, elles constituent en revanche, en 2023, une tendance de fond à l'échelle nationale, puisque 46 % des tiers-lieux se positionnent sur l'économie circulaire et le réemploi, et que 43 % d'entre eux déclarent monter des partenariats avec des acteurs de la transition écologique<sup>12</sup>.

Dans ce contexte, l'AMI a surtout permis aux Fabriques de bénéficier d'un financement pour renforcer leur multi-activité. Au cours des deux années d'expérimentation couvertes par l'évaluation, les Fabriques ont soit développé de nouvelles activités servicielles (coworking, épiceries solidaires), soit développé de nouvelles activités productives (accompagnement à la création d'entreprise, formations sur l'alimentation durable, etc.).

Le développement des activités par les Fabriques dépend toutefois des opportunités ou contraintes de leur territoire. A titre d'exemple, des initiatives rurales et périurbaines développent davantage des activités dans le champ de l'alimentation durable et solidaire, voire des activités de restauration et/ou de production, de stockage et de distribution alimentaire. A l'inverse, des initiatives rurales où la collectivité ne dispose pas de foncier, et où est déjà présent un maraîcher, développeront plutôt une activité d'épicerie solidaire tandis qu'une initiative périurbaine pouvant accéder à un foncier développera davantage des jardins partagés ayant une fonction « nourricière » pour les habitant.es. Les Fabriques s'adaptent donc aux caractéristiques des territoires, ce qu'elles parviennent à faire en maintenant une logique de programmation ouverte autour de principes contributifs.

## UNE PLUS GRANDE OUVERTURE DES FABRIQUES SUR LES BESOINS DES TERRITOIRES

Si les Fabriques de territoire sont bien des tiers-lieux au sens où elles proposent une programmation ouverte de leurs activités, toutes les Fabriques que nous avons rencontrées s'appuient également sur des logiques contributives, et donc une communauté engagée. Cette communauté repose, en général, sur un cercle de 10 à 50 personnes animées par un intérêt commun pour la réhabilitation du lieu, par la conception et la mise en œuvre d'activités, par l'acquisition et le partage de savoirs pratiques, et des valeurs militantes, entrepreneuriales et/ou en lien avec l'action publique. Autour de ce premier cercle gravitent des usager.ères susceptibles de bénéficier des services tout en contribuant au fonctionnement des lieux, dont la participation est plus ponctuelle et irrégulière. Cependant, les communautés des Fabriques, au début de l'AMI, ne sont pas nécessairement ouvertes sur leur territoire, car elles sont souvent tournées vers une réponse restreinte aux besoins de leurs membres ou adhérents, qui sont socialement situés<sup>13</sup>, sans nécessairement inclure les habitant.es.

Dans ce contexte, nous constatons que l'AMI aura permis à la plupart des tiers-lieux sélectionnés de s'ouvrir davantage sur leur territoire, au-delà des intérêts des communautés initialement mobilisées. Plusieurs facteurs ont accompagné cette évolution : l'ampleur des moyens mis à disposition, l'accélération des rencontres sur les territoires, la prise de conscience par les Fabriques d'un rôle à jouer, ont facilité cette ouverture sur le territoire.

Cette évaluation apporte une nuance concernant le fonctionnement des Fabriques. En effet, les Fabriques sont plus gérées par des équipes-projets que par les bénévoles des communautés elles-mêmes. Si dans des initiatives militants ou parapubliques, les bénévoles sont associées à la gestion

### Notes .....

<sup>12</sup> France Tiers-lieux, « Panorama 2023 des tiers-lieux ». Publication de l'Observatoire des tiers-lieux, consulté en septembre 2023.

<sup>13</sup> Il s'agit d'un point déjà souligné, à propos des communs, par Kebir, L., Wallet, F., Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne, PUCA, Edition Réflexions en partage. 2020



des lieux via une gouvernance associative élargie, discutent et pèsent sur les orientations stratégiques des initiatives, les initiatives entrepreneuriales (lorsque la gouvernance est structurée en SCIC ou en SCOP) présentent des barrières à l'entrée importantes surtout lorsqu'elles sont principalement composées de professionnel·les (avoir un projet économique, du foncier). La participation des usager·ères à la gouvernance des projets demeure rare

## UNE SALARISATION ET UNE PROFESSIONNALISATION RENFORCÉES, MAIS FRAGILES

Le modèle du bénévolat se situe au cœur de la proposition de valeur des tiers-lieux, et donc des « Fabriques de territoire ». Il présente toutefois certaines limites. L'engagement des bénévoles peut être, d'abord, discontinu dans le temps, et cette fluctuation de l'engagement bénévole constitue un point de fragilité de la lisibilité des activités des tiers-lieux et de la pérennité des initiatives. Par ailleurs, le seul bénévolat est considéré peu compatible avec l'ambition de la montée en charge des activités. Dans ce contexte, la plupart des Fabriques ont mobilisé le financement de l'AMI pour effectuer un ou deux recrutements afin d'assurer une diversité de tâches (accueil des usager·ères, animation des lieux, coordination des bénévoles, proposition d'activités, et dans certains cas, développement de partenariats). **Cette salarisation des « Fabriques de territoire » a permis d'améliorer significativement la fréquence et la régularité des activités proposées en soutien de l'activité des bénévoles.**

Les trajectoires des Fabriques sur le sujet de la salarisation varient. Certaines initiatives parapubliques ou entrepreneuriales, de type FabLab, ont stabilisé leur programmation d'activités via des partenariats stables, sous la forme d'une offre de service, afin de toucher davantage de publics et/ou de répondre davantage aux attentes des collectivités territoriales. Elles ont également eu tendance à adopter des dispositifs tels que les Conseillers numériques France services, les Campus Connectés ou les Micro-folies. Pour ce faire, elles ont davantage recruté de professionnel·les, au point de voir monter en puissance des **communautés de professionnel·les au sein des lieux. Ces Fabriques ont enfin adopté de nouvelles pratiques internes, au premier rang desquelles la gestion et l'administration directe des ressources du tiers-lieu qui dépend alors de moins en moins des usager·ères.** D'autres Fabriques, plus militantes, et plus attachées à maintenir une logique d'expérimentation continue, cherchent à recruter pour « atteindre une vitesse de croisière », pour reprendre les termes d'un fondateur d'une Fabrique, mais n'en sont pas moins confrontées, à partir du moment où elles s'engagent sur le chemin de la salarisation, à une diminution du niveau de l'engagement bénévole.

Dans les faits, si la salarisation des « Fabriques de territoire » s'accompagne également de formes de professionnalisation, à savoir l'acquisition de nouvelles méthodes et compétences, ce phénomène demeure fragile pour trois raisons : d'abord, l'impulsion de nouvelles idées dépend beaucoup de la personnalité et de l'expérience des fondateurs ou fondatrices ; ensuite, l'engagement des bénévoles peut s'essouffler dans le temps ; ce phénomène de *turn-over* touche également les salarié·es, surtout lorsque les personnes sont recrutées sur des contrats courts (CDD, emplois aidés, apprentissage) et précaires. En résumé, ces modes de fonctionnement ne facilitent pas la capitalisation, la consolidation et la transmission des expériences vécues.



## UN RÔLE DE FABRIQUE DE TERRITOIRE PLUS QU'UN RÔLE DE FABRIQUE DE TIERS-LIEUX

Ce contexte économique et professionnel, qui demeure fragile en dépit du financement obtenu *via* l'AMI, a amené de nombreuses « Fabriques de territoire » à privilégier le soutien à pérennisation, la structuration et la montée en charge de leur propre activité, au détriment du soutien à l'émergence d'autres tiers-lieux sur les territoires.

Certes, sur le plan local, les Fabriques ont partagé leurs expériences à des tiers-lieux voisins via des « visites apprenantes » ou selon une logique de « coup de main ». Cependant, à l'exception de quelques initiatives tournées vers la construction et la mise en commun d'outils de gestion de projet, les « Fabriques de territoire » ont globalement peu cherché à documenter et à mutualiser des outils par et pour les tiers-lieux à l'échelle locale. Plusieurs facteurs ont joué : certaines Fabriques ont surtout concentré leurs efforts sur la structuration de leur propre lieu et de leurs activités ; d'autres ont considéré qu'elles manquaient de méthodes pour proposer une ingénierie efficace. L'objectif initial de l'Etat n'a donc pas été atteint sur ce volet.

**Autrement dit, si les tiers-lieux sélectionnés par l'AMI ont bien joué un rôle de « Fabrique de territoire », au sens littéral du terme, tourné par exemple vers l'accueil, l'incubation informelle, et l'accompagnement de porteur.ses de projet, ils ont en revanche plus rarement joué un rôle de « Fabrique de tiers-lieux ».** Cette analyse ne doit pas occulter l'implication de Fabriques dans d'autres dynamiques partenariales. Ainsi, certaines « Fabriques de territoire » ont participé activement à la constitution, l'animation, et la gouvernance des associations de réseaux régionaux de tiers-lieux.



# LES IMPACTS DES FABRIQUES SUR LEURS TERRITOIRES

Alors que de nombreux travaux attribuent un grand nombre d'impacts positifs aux tiers-lieux<sup>14</sup>, nous avons évalué dans ce rapport les impacts et les conditions d'impact des tiers-lieux labélisés « Fabriques de territoire » par l'Etat. Plus précisément, **nous portons ici notre attention sur la plus-value supposée des Fabriques en tant que tiers-lieux disposant de moyens conséquents, par rapport aux autres initiatives existantes sur les territoires ruraux et périurbains, tout en soulignant les contraintes et les dilemmes qu'elles rencontrent pour atteindre ces impacts.**

Pour ce faire, nous avons centré le propos sur l'analyse de trois grandes catégories d'impacts : (1) l'incubation, l'accompagnement et la mise en réseau de porteur.ses de projet ; (2) l'accès des populations à des services de proximité et publics sur les thématiques du numérique, de l'alimentation durable, et de la culture ; et enfin (3) le lien social entre les communautés des tiers-lieux et les populations sur les territoires.

## UNE CONTRIBUTION MAJEURE DES FABRIQUES SUR L'ACCUEIL, LA MISE EN LIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PORTEUR.SES DE PROJET

A l'heure où le soutien à la ruralité prend une nouvelle ampleur en France, force est de constater que les dispositifs d'accompagnement de porteur.ses de projet sont surtout situés à l'échelle régionale ou départementale, et font la part belle au soutien à l'entrepreneuriat individuel<sup>15</sup>. Les collectivités territoriales ne disposent que très rarement d'une ingénierie et de compétences propres pour accompagner des porteur.ses de projet. Dans ce contexte, l'AMI a donné les moyens aux Fabriques de pérenniser ou d'amplifier des solutions pour accueillir individuellement ou collectivement des porteur.ses de projet dont les profils et les pratiques ne s'inscrivent pas dans les normes et les codes classiques de l'entrepreneuriat (riverain.es, artisan.es, artistes, agriculteur.ices, etc.).

Dans ce contexte, les « Fabriques de territoire » présentent plusieurs atouts pour agréger des expertises et des initiatives existantes ou en accompagner de nouvelles. Elles proposent d'abord des lieux de grande proximité géographique, et un service d'accueil, d'incubation informelle, de la mise en relation entre porteur.ses de projet. Les Fabriques les plus structurées disposent de dispositifs de formation, ou peuvent accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs d'accompagnement. Ces Fabriques adoptent des modalités souples de mise à disposition des lieux (disponibilité des salles, souplesse des règles de réservations, etc.). Ces atouts sont notamment attractifs pour des porteur.ses de projet qui viennent d'arriver sur le territoire.

Au-delà de ces atouts informels, les Fabriques s'inscrivent en revanche plus rarement dans des projets et des stratégies de développement local élaborées avec des collectivités. Dans le cas de

### Notes .....

<sup>14</sup> Chronos, Ouishaire, Mille impacts, 2018

<sup>15</sup> Notamment via des politiques publiques régionales de soutien à des incubateurs départementaux. Les autres dispositifs d'accompagnement locaux soutiennent surtout le développement de la capacité économique et opérationnelle des projets, peu la coopération, la mutualisation des moyens et les synergies locales entre les porteur.ses de projet d'un même territoire.



notre échantillon, seules deux Fabriques s'inscrivent dans des logiques de soutien à des filières (alimentation durable, entrepreneuriat) en s'inscrivant délibérément dans une logique de complémentarité des solutions existantes, de soutien actif à la rencontre et à la coopération entre des parties prenantes économiques, politiques et sociales. Les autres Fabriques de notre recherche sont davantage structurées par des réseaux d'interconnaissance, d'affinité, le bouche à oreille, en fonction d'effets d'opportunités.

## UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE SUR L'ACCES À DES SERVICES DE PROXIMITÉ ET À DES SERVICES PUBLICS

Le soutien à des porteur.ses de projet déjà installé-es sur les territoires ou à des personnes dont le projet est en devenir confère un avantage important aux Fabriques. Là où des services de proximité viennent à manquer, comme le constatent des élus rencontrés lors de cette recherche, elles agrègent ou suscitent des pôles d'activité multithématiques, selon des formats très variés (ateliers, événements festifs, actions de sensibilisation) et dans les champs aussi diversifiés que la créativité numérique, la médiation numérique, la production et l'alimentation durable, la culture ou la santé. Ces activités touchent des centaines de personnes sur les communes de moins de 500 habitant.es, voire des dizaines de milliers de personnes sur les communes de plus grandes tailles.

Parmi les Fabriques enquêtées, nous constatons que les initiatives parapubliques accueillent également des dispositifs nationaux (chantiers d'insertion, médiation numérique, campus connectés), ce qui leur permet de toucher davantage de publics socialement et économiquement vulnérables, dans un contexte convivial et peu descendant. Cette augmentation du nombre de publics touchés par les activités des Fabriques se fait principalement via des partenariats avec d'autres organisations déjà solidement implantées sur les territoires (centres sociaux, établissements scolaires, maisons de retraite, etc.). Autrement dit, les Fabriques diversifient peu, par elles-mêmes, leurs publics : elles touchent surtout, à travers ces dispositifs et ces nouveaux partenariats, des publics désignés comme « captifs », ou suffisamment autonomes pour aller vers ces institutions partenaires.

La plus-value des Fabriques sur le déploiement de ces dispositifs de service public reste contrastée pour deux raisons. D'abord, les Fabriques ne peuvent modifier qu'à la marge les règles de fonctionnement des dispositifs et les méthodes d'expérimentation qui permettraient d'adapter davantage ces dispositifs très normés aux besoins des publics les plus précaires. La plus-value expérimentale des Fabriques est donc très limitée. Ensuite, la volonté des Fabriques de déployer une offre de service plus large et plus indiscriminée sur les territoires tend à faire passer progressivement ces dernières (et surtout les initiatives parapubliques) vers une logique de guichet davantage que vers une logique de gestion d'un commun. Des habitant.es viennent plutôt pour y bénéficier d'un service que pour y contribuer. Enfin, l'administration par les Fabriques d'un service destiné au plus grand nombre a impliqué l'adoption de logiques gestionnaires et professionnelles qui instaurent des barrières entre les pourvoyeurs du service et leurs bénéficiaires ; et éloignent, in fine, ces dernier.es de la gestion collective et collaborative des ressources et du lieu.



## LES FABRIQUES FAVORISENT UN LIEN SOCIAL D'HYPER PROXIMITÉ, MAIS L'OUVERTURE AUX HABITANT.ES RESTE UN DÉFI

Il convient d'abord de constater que la stabilisation de la programmation et l'adoption de dispositifs de service public ont permis aux Fabriques de toucher de nouveaux publics, issus des catégories populaires. En ce sens, l'articulation d'une logique de tiers-lieu et d'une logique de service public peut être bénéfique.

Dans certaines Fabriques, le lien social entre les catégories de population est renforcé à plusieurs conditions. Dans certains cas, les Fabriques touchent les habitant.es des quartiers lorsqu'elles sont implantées à proximité d'établissements (scolaires, Ehpad, etc.), et lorsque les bénévoles et professionnel·les de ces établissements sont également impliqués, comme professionnels ou bénévoles, dans le fonctionnement et l'animation des Fabriques. Ces personnes jouent alors un rôle d'intermédiation entre des univers sociaux très différents. Plus généralement, les Fabriques attirent de nouveaux publics et contribuent au développement du lien social lorsque la logique de programmation, les activités et l'animation des lieux sont pensés en ce sens (organisation d'activités distinctes, dans un même espace et sur un même créneau, etc.). Ces cas de figure sont toutefois à nuancer au regard des enseignements issus du terrain.

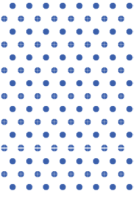
Alors que les tiers-lieux sont souvent présentés comme des lieux ouverts et conviviaux, et par définition, comme des vecteurs de lien social, cette recherche évaluative apporte quelques nuances. En effet, nous constatons que les habitant.es ne fréquentent pas ou peu spontanément les lieux. L'identité des lieux et leur programmation, même lorsqu'ils sont situés au centre d'un village ou d'une commune, restent peu lisibles par les populations en raison de la multi-activité proposée. Surtout, les initiatives regroupent avant tout des personnes militantes, parapubliques ou entrepreneuriales, ce qui peut donner au reste des habitant.es le sentiment que le tiers-lieu constitue une forme « d'entre-soi ». Malgré le désir d'ouverture des porteurs et porteuses de projet des Fabriques, les barrières sociales et culturelles persistent.

## UNE FORTE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Les tiers-lieux soutenus par l'AMI répondent à des objectifs de politiques publiques de deux manières. Sur un premier plan, l'évaluation démontre que les Fabriques répondent d'abord à des besoins de territoires par la montée en charge de leur offre de service. Dans les petites communes situées sur des territoires ruraux de centaines ou milliers d'habitant.es « où il n'y avait plus rien » après la fermeture d'un bar ou d'un marché, elles viennent agréger des activités productives ou de services utiles qui ne pourraient se pérenniser économiquement si elles étaient menées séparément. Sur les territoires de la politique de la ville, les Fabriques viennent davantage compléter les offres de service existantes, notamment sur les volets de la créativité et de la formation numérique. La plus-value des Fabriques, par rapport à d'autres initiatives, est de mobiliser leur communauté pour concevoir, mettre en œuvre et valoriser ces activités.

Sur un deuxième plan, la plupart des Fabriques contribuent à mettre à l'agenda des thématiques qui répondent à des objectifs de politiques publiques locaux dans des champs thématiques aussi variés que le soutien à l'engagement associatif, la culture, les transitions alimentaires vers des modes de production et de consommation plus durables, et la promotion des leviers de la transition numérique (production numérique ou médiation numérique). Dans certains cas, le label





a accéléré la reconnaissance des initiatives parapubliques : elles jouent davantage le rôle d’initiateurs et d’opérateurs de politiques publiques en charge du déploiement et du copilotage avec les collectivités de solutions ou de plans d’action sur les territoires.

L’évaluation constate que les « Fabriques de territoire » parviendraient peu, en revanche, à ce stade, à faire évoluer les pratiques et les représentations des collectivités concernant l’aménagement du territoire, encore fortement marquées par des logiques d’équipement et d’attractivité, qui associent peu les citoyennes et citoyens à la définition de la valeur et de l’identité des territoires. Les Fabriques sont encore peu associées à la réflexion sur l’aménagement du territoire, et peu perçues par les élus comme des lieux d’expression de la parole citoyenne. Les spécificités des méthodes collaboratives et expérimentales des tiers-lieux sont encore peu connues et comprises par les collectivités territoriales. Dans plusieurs cas rencontrés au cours de cette recherche, les Fabriques sont perçues comme des espaces temporaires, destinées à occuper un vide, à rationaliser ou à valoriser un espace vacant, mais elles ne viennent pas ou peu faire évoluer les objectifs et les méthodes d’aménagement et de distribution du foncier.



# QUELS DEVENIRS POUR LES FABRIQUES DANS L'ACTION PUBLIQUE ?

Il était attendu, par l'Etat, que les « Fabriques de territoire » soient des tiers-lieux, au sens de communautés locales, qui mobilisent des méthodes collaboratives, pour innover et concevoir des activités et ressources libres et gratuites avec les usagers et usagères (« faire-ensemble »). L'évaluation permet de valider certains de ces attendus, tout en soulignant les dilemmes de la montée en charge de Fabriques.

## UNE PLUS-VALUE FORTE DES FABRIQUES POUR L'ACTION PUBLIQUE, MAIS FRAGILE, NOTAMMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Il importe de constater que l'Etat a accompagné l'apparition des « Fabriques de territoire » comme une nouvelle catégorie de tiers-lieux qui se distingue par son ouverture sur les territoires et par la volonté des collectifs de répondre davantage à des besoins de territoire, qu'ils soient définis par des porteur.ses de projet, par les collectivités territoriales, ou par les habitant.es eux-mêmes.

En tant que tiers-lieux, la plupart des Fabriques de notre échantillon ont proposé un lieu, des ressources et des activités dans une logique de programmation ouverte et de grande proximité, et de nouvelles règles d'usage (accès à la réservation de salles, mutualisation de moyens techniques et humains, etc.) en rupture avec les règles classiques de propriété des espaces. Ces nouvelles règles collaboratives sont la principale transformation que proposent les tiers-lieux sur les territoires.

Premièrement, les Fabriques proposent bien comme les tiers-lieux des logiques de rencontre, de faire ensemble et de programmation ouverte, **elles sont devenues, des lieux d'agrégation des offres de leur territoire, pour toucher davantage de partenaires et de publics à l'échelle de leurs bassins de vie.** Elles ont notamment accueillies des porteur.ses de projet sur des thématiques qui n'étaient pas initialement situées dans leur champ d'expertise, de compétences.

Deuxièmement, **certaines « Fabriques de territoire », notamment issues de communautés parapubliques, structurent davantage leur offre de service à partir des attentes de leurs partenaires, au premier rang desquelles les collectivités territoriales.** En tant que Fabriques soutenues par l'Etat, ces initiatives ont structuré une ou plusieurs offres de service, via l'agrégation et la stabilisation des offres des territoires, ou via des dispositifs de service public, grâce aux moyens financiers accordés, et d'une plus grande visibilité à l'échelle locale.

En résumé, alors que les tiers-lieux peuvent avoir tendance à analyser les besoins du territoire au prisme des intérêts collectifs spécifiques de leurs communautés (adhérent.es, membres), **les « Fabriques de territoire », de par l'amplitude des moyens dont elles disposent, se sont davantage tournées, à la suite de leur sélection par l'Etat dans le cadre de l'AMI, vers la réponse à des besoins de territoire, qu'ils soient exprimés par les habitant.es, des porteur.ses de projet, ou des partenaires institutionnels.**

Cette tendance demeure fragile dans les territoires ruraux, où les plus petites communes n'ont pas toujours les moyens de soutenir durablement ce type d'initiatives, et les processus de réhabilitation



des lieux par des communautés, alors qu'il s'agit pourtant d'une réponse politique claire à la raréfaction des services et des commerces de proximité. **Les « Fabriques de territoire » dans les territoires ruraux disposent de moins d'opportunités de financement public et privé, et d'un tissu associatif ou entrepreneurial moins dense, ce qui n'est pas sans générer des inégalités par rapport aux moyens dont disposent les autres territoires urbains et périurbains.** Seul un soutien résolu de l'Etat à destination de ces Fabriques, via le déploiement de dispositifs de service public, ou des moyens ciblés, est à même de pérenniser ces initiatives situées dans les territoires les moins dotés en ressources et en partenaires.

## LES FABRIQUES : TROIS DEVENIRS EN CONSTRUCTION

L'évaluation identifie alors trois principales trajectoires pour les « Fabriques de territoire » dans le champ de l'action publique. Ces tendances sont actuellement et concrètement visibles de plusieurs manières.

Dans un premier cas de figure, **des initiatives parapubliques sont de plus en plus institutionnalisées et de plus en plus intégrées aux modèles classiques de l'aménagement du territoire.** Ces initiatives parapubliques, avec un nombre de salariés en croissance, disposent de plus de moyens pour aller vers les habitant.es, pour déployer des offres de services et de dispositifs nationaux, mais rencontrent plus de difficultés pour maintenir le niveau d'engagement des communautés de bénévoles initialement mobilisées autour du tiers-lieu. La montée en charge de leur activité et l'adoption de services plus figés et formalisés peuvent également se traduire par le risque de perdre en souplesse d'expérimentation ce qu'elles gagnent en capacité d'action.

A l'inverse, certaines initiatives demeurent très fragiles. Ainsi, **les initiatives les plus expérimentales, et qui ne répondent pas ou peu directement à la commande publique, sont moins soutenues ou ne proposent pas des activités servicielles ou productives suffisamment lisibles pour les collectivités locales.** Autrement dit, elles disposent de peu de moyens pour innover concrètement à partir des usages locaux, hors des attendus posés par les pouvoirs publics.

Dans un troisième cas de figure, **des initiatives entrepreneuriales cherchent à maintenir une forte capacité de développement et une autonomie financière distanciée vis-à-vis des collectivités territoriales.** Leur stratégie est d'articuler des financements publics, des financements privés, et un large recours à une logique d'autofinancement (notamment *via* la location de salles et la vente de prestations, notamment de formations à destination d'acteurs publics ou privés). Ces initiatives entrepreneuriales développent un modèle économique plus autonome des financements publics, au risque de rehausser le coût économique des barrières d'entrée à l'usage des lieux.

## UN ENJEU : PRÉCISER LES OBJECTIFS DES FABRIQUES DE TERRITOIRE

Si les décideurs publics souhaitent que les qualités pour lesquelles les tiers-lieux ont été choisis ne disparaissent pas avec l'augmentation des moyens, nous préconisons d'adopter un certain nombre de précautions dans la manière de sélectionner ces initiatives.

L'évaluation identifie ici notamment l'enjeu de flécher les moyens proposés sur plusieurs volets : le soutien à l'existence de lieux et aux logiques expérimentales, notamment en milieu rural ; l'amélioration de la connaissance et de l'analyse des besoins de territoires ; le soutien à l'engagement bénévole en milieu institutionnel et à la mise en place d'une gouvernance

# COMPRENDRE

L'ANCT et son programme « Nouveaux Lieux Nouveaux Liens » a soutenu, entre 2019 et 2022, 300 tiers-lieux, dans le cadre des huit premières vagues de l'appel à projet intitulé « Fabriques de territoires ». Afin d'identifier les apports et les défis de l'État pour le développement des tiers-lieux sur les territoires, l'ANCT a confié à l'Agence Phare la responsabilité de réaliser une recherche évaluative ayant deux grands objectifs : d'une part, comprendre la pertinence, la cohérence et les effets du dispositif sur le développement des Fabriques sur les territoires ruraux et périurbains ; et d'autre part, appréhender les leviers et conditions de l'impact des tiers-lieux sur ces territoires. Le travail s'est appuyé sur une revue de littérature scientifique, sur les données chiffrées collectées par « France Tiers-lieux » et son Observatoire, et sur une méthode qualitative, alternant des phases d'immersion et des entretiens semi-directifs avec une grande diversité de parties prenantes, visant à comprendre les trajectoires des tiers-lieux soutenus. Ce rapport a également bénéficié de la collaboration du PUCA, ainsi que du concours d'un comité scientifique et d'un comité de représentantes et représentants de tiers-lieux et de réseaux de tiers-lieux, qui ont permis d'alimenter la construction des questionnements de la recherche et l'analyse des enseignements obtenu.

## LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX TIERS-LIEUX SUR LES TERRITOIRES RECHERCHE ÉVALUATIVE SUR LES ENJEUX, IMPACTS ET DILEMMES DES FABRIQUES DE TERRITOIRE

Synthèse

